



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Dix-huitième session

Genève, 27 janvier-7 février 2014

Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15 b) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme et au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil

Nouvelle-Zélande*

Le présent rapport est un résumé de 54 communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel. Il suit les directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 17/119. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ni aucun jugement ou décision concernant des allégations précises. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, selon qu'il convient, une section distincte est consacrée aux contributions de l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Pour établir le rapport, il a été tenu compte de la périodicité de l'Examen et des faits nouveaux enregistrés pendant la période considérée.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris

A. Renseignements d'ordre général et cadre

1. La Commission nationale néo-zélandaise des droits de l'homme (CNDH) se prononce en faveur d'une plus grande reconnaissance du Traité de Waitangi dans les arrangements constitutionnels de la Nouvelle-Zélande².

2. Notant des lacunes importantes en ce qui concerne l'incorporation des droits de l'homme dans la législation interne, la CNDH recommande la protection des droits de propriété dans la Charte néo-zélandaise des droits de l'homme et la reconnaissance officielle et explicite des droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'accès à des mécanismes et des recours judiciaires ou autres de règlement amiable des différends, selon que de besoin³.

3. La CNDH fait observer que les obligations en matière de droits de l'homme dont la Nouvelle-Zélande doit s'acquitter dans le processus d'élaboration des lois font rarement l'objet d'une évaluation transparente. Les critères définis au paragraphe 7.60 du *Cabinet Policy Manual* en ce qui concerne l'obligation de déterminer les incidences des engagements internationaux en matière de droits de l'homme devraient être plus explicites, et leur portée devrait être élargie à toutes les politiques et les lois. De même, les ministres et les responsables doivent avoir pour instruction de respecter strictement les critères actuels et élargis du *Cabinet Policy Manual*⁴.

4. Constatant que, depuis 2008, le Gouvernement a adopté plus de 70 projets de loi dans le cadre d'une procédure d'urgence, dont les effets sur les droits de l'homme ont été considérables, la CNDH recommande, notamment, que le recours aux procédures d'urgence soit limité à des circonstances exceptionnelles et qu'il ne puisse avoir lieu sans un appui bipartite⁵.

5. Il est recommandé au Gouvernement de s'engager: à présenter officiellement au Parlement toutes les observations finales des organes conventionnels de l'ONU; et à créer une commission d'enquête sur les droits de l'homme qui serait chargée d'effectuer une analyse globale de la place des droits de l'homme dans l'ensemble des lois (primaires et secondaires)⁶.

6. La CNDH note qu'en général, les considérations relatives aux droits de l'homme ne sont pas au cœur de l'élaboration de politiques publiques⁷, et recommande au Gouvernement de s'engager à mettre au point et en œuvre une stratégie d'éducation aux droits de l'homme, y compris des programmes de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et des hauts fonctionnaires, pour faire en sorte que les titulaires de droits et de devoirs soient conscients de leurs droits et de leurs devoirs en matière de droits de l'homme, que l'élaboration de politiques et de lois soit effectuée selon une approche fondée sur les droits de l'homme et que la prise de décisions soit conforme aux obligations de la Nouvelle-Zélande en matière de droits de l'homme⁸.

7. Le Conseil des droits de l'homme est invité à prendre note de l'engagement du Gouvernement à collaborer avec la CNDH, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres membres de la société civile, en vue d'élaborer, de superviser activement et de mettre en œuvre le deuxième Plan national d'action de la Nouvelle-Zélande en faveur des droits de l'homme⁹.

8. La CNDH appelle l'attention sur le manque évident de données et recommande au Gouvernement de s'engager à: mettre en place un ensemble convenu d'indicateurs clefs en matière de droits de l'homme; assurer la collecte systématique de données sur tous ces indicateurs; et à veiller à ce que ces données soient suffisamment ventilées pour permettre de déterminer les incidences sur les groupes exposés à des désavantages systémiques¹⁰.

9. La CNDH prie instamment le Gouvernement de veiller à ce que toutes les entreprises en activité ou enregistrées en Nouvelle-Zélande appliquent les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* (Principes Ruggie) dans toutes leurs activités¹¹.

B. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

10. En ce qui concerne la réduction des éventuels coûts liés à l'accès aux procédures de plaintes individuelles, la CNDH propose au Gouvernement d'étudier, en collaboration avec les organes conventionnels, la manière dont les mécanismes de règlement amiable des différends pourraient être utilisés¹².

11. La CNDH recommande au Gouvernement de mettre en place un processus global d'Examen périodique universel (EPU) et d'établissement de rapports destinés aux organes conventionnels, qui soit lié à sa propre procédure de planification et d'établissement périodique de plans nationaux d'action pour les droits de l'homme et qui prévoie la participation de la société civile, une meilleure intégration du processus dans tous les organismes publics, y compris une définition plus claire des responsabilités concernant la coordination et la diffusion des rapports ainsi que la suite donnée aux recommandations qui y figurent¹³.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

12. La CNDH recommande au Gouvernement: de redéfinir les objectifs relatifs à la représentation des femmes, de façon à reconnaître expressément l'égalité des sexes et à éliminer progressivement, d'ici à 2019, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour toutes les catégories de la population et tous les groupes ethniques, par le biais de mécanismes dont l'efficacité est prouvée, y compris des processus de suivi intensif et des moyens législatifs; et de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport *Caring Counts*¹⁴.

13. La CNDH recommande l'adoption de stratégies dans tous les secteurs, y compris ceux de la santé, de l'éducation et de la justice, pour repérer et combattre la discrimination structurelle. Ces stratégies devraient fixer des calendriers et des objectifs précis, être suivies et faire régulièrement l'objet de rapports¹⁵.

14. La CNDH recommande que les interventions de lutte contre la violence soient activement suivies, ajustées et élargies en se fondant sur des données factuelles solides¹⁶.

15. La CNDH indique que l'expérience tirée du relèvement du tremblement de terre de Canterbury révèle une tendance à la centralisation de la gouvernance, qui écarte progressivement les populations touchées du processus de prise de décisions¹⁷. La CNDH recommande à la Nouvelle-Zélande: de s'engager à appuyer un système de gouvernance ouverte, transparente et participative et à collaborer activement avec le Partenariat pour un gouvernement transparent; et de garantir la participation active des communautés et des individus à toute prise de décisions les concernant, tant aux niveaux local que national, grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi efficace de systèmes et de processus adaptés¹⁸.

16. La CNDH affirme que 230 000 enfants parmi les plus pauvres ont été victimes de discrimination fondée sur la situation professionnelle de leurs parents, du fait de la façon dont le «crédit d'impôt d'incitation à l'emploi» a été conçu et appliqué. Cette question fait actuellement l'objet d'un procès devant la cour d'appel. La CNDH recommande au Gouvernement de fixer un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur les solutions à la pauvreté des enfants¹⁹.

17. La CNDH recommande au Gouvernement: d'assurer la fourniture d'un logement décent, y compris d'un logement social, aux personnes démunies et en particulier aux groupes vulnérables; de mettre au point un plan national pour le logement qui tienne compte du droit à un logement décent et qui accorde la priorité aux besoins des personnes vulnérables, quel que soit le régime foncier; et d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans les opérations de relèvement du tremblement de terre de Canterbury, en veillant à ce que la question des logements temporaires soit dûment prise en compte²⁰.

18. La CNDH recommande au Gouvernement de s'engager pleinement à protéger et à promouvoir les droits des populations autochtones, en prenant des mesures adéquates sur le plan législatif, en matière de politiques et dans la pratique, et en annonçant rapidement un calendrier pour la mise en œuvre de la décision du Tribunal de Waitangi (*Wai 262*)²¹; et à renforcer les mécanismes appropriés permettant de consulter efficacement les populations autochtones au sujet de toutes les politiques ayant des effets sur leur mode de vie et leurs ressources²².

19. La CNDH recommande au Gouvernement: de soumettre d'urgence à un nouvel examen la loi portant modification de la loi relative à la santé publique et au handicap et d'abroger les dispositions qui limitent les autres voies de recours judiciaire, les circonstances dans lesquelles les membres d'une famille peuvent être indemnisés et les catégories de parents ayant droit à des indemnisations; de veiller à ce que des recours internes utiles soient disponibles en cas de violation des droits garantis par les instruments internationaux auxquels la Nouvelle-Zélande est partie; et de formuler des avis sur les mesures concrètes prises depuis 2009 pour faire face aux exactions systémiques commises en ce qui concerne la santé des handicapés mentaux²³.

II. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Renseignements d'ordre général et cadre

1. Étendue des obligations internationales²⁴

20. La Fondation des droits de l'homme (Nouvelle-Zélande) (auteur de la communication conjointe 14) recommande à la Nouvelle-Zélande de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention n° 87 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications²⁵ et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale²⁶. Edmund Rice International (ERI, auteur de la communication conjointe 12) prie instamment l'État partie de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT²⁷.

21. JustSpeak (auteur de la communication conjointe 16) affirme que la Nouvelle-Zélande ne satisfait pas aux dispositions de l'article 14 de la Convention contre la torture, selon lesquelles toute victime de violation a le droit d'obtenir réparation, et lui recommande de revoir la réserve qu'elle a émise à cet égard²⁸.

22. New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU, auteur de la communication conjointe 18) recommande à la Nouvelle-Zélande de retirer ses réserves à l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels²⁹, et de solliciter l'appui de l'OIT pour ratifier la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale³⁰.

23. Equal Justice Project (EJP, auteur de la communication conjointe 10) recommande à l'État partie de fixer un âge minimum d'admission à l'emploi pour les enfants et de permettre ainsi la ratification de la Convention n° 138 de l'OIT, et de retirer ses réserves à l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant³¹. Action for Children and Youth Aotearoa (ACYA, auteur de la communication conjointe 1) recommande à l'État partie de lever immédiatement sa réserve à la Convention relative aux droits de l'enfant, afin que les soins de santé soient accessibles aux enfants résidents et non résidents sur un pied d'égalité³².

2. Cadre constitutionnel et législatif

24. WeCan (auteur de la communication conjointe 25) recommande à la Nouvelle-Zélande de modifier la Charte des droits de l'homme afin d'y intégrer le principe de l'égalité de tous devant la loi et du droit de ne pas être exproprié par l'État, si ce n'est en contrepartie d'une indemnisation intégrale³³. La Fondation des droits de l'homme recommande à la Nouvelle-Zélande de modifier sa Charte des droits de l'homme en vue de consacrer explicitement le droit à une réparation en cas de violation de la Charte et d'établir la primauté de ladite Charte sur les lois ordinaires³⁴.

25. Amnesty International recommande l'incorporation des droits économiques, sociaux et culturels dans la Charte des droits de l'homme³⁵. New Zealand Law Society recommande également que l'intégration de ces droits soit effectuée pendant l'examen des arrangements constitutionnels³⁶.

26. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Gouvernement pour créer un Comité d'étude chargé d'examiner les questions constitutionnelles, Te Runanga O Te Rarawa (le Rūnanga) souligne que, dans le cadre de cet examen, la primauté devrait être accordée à la version maorie (Te Tiriti o Waitangi), qui préserve l'autorité maorie absolue (tino rangatiratanga) et non à la version anglaise du «Traité»³⁷. Le Rūnanga recommande également la consécration constitutionnelle et la protection de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones³⁸.

27. Évoquant les lois adoptées par le Parlement malgré le rapport négatif du Procureur général, fondé sur l'article 7 de la Charte des droits de l'homme (voir l'appendice B)³⁹, New Zealand Law Society indique que les mesures législatives qui ne sont pas conformes aux obligations de la Nouvelle-Zélande en matière de droits de l'homme devraient être revues⁴⁰. En outre, la conformité de quatre projets de loi à la Charte des droits de l'homme et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme devrait être examinée de nouveau, et ces projets ne devraient pas être adoptés s'ils ne sont pas jugés conformes (ceux-ci figurent dans l'appendice C)⁴¹. Amnesty International fait des recommandations similaires⁴².

3. Cadre institutionnel, infrastructures des droits de l'homme et mesures de politique générale

28. New Zealand's National Preventive Mechanisms (NPMs-NZ, auteur de la communication conjointe 19) recommande l'augmentation des ressources destinées à couvrir les coûts des activités relatives au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁴³.

29. Le mécanisme indépendant de suivi de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (auteur de la communication conjointe 15) recommande à Statistics New Zealand de mettre au point, d'ici à décembre 2014, des séries de données comparables sur le nombre de personnes handicapées ayant achevé leurs études, la proportion de personnes handicapées dans la population active, le nombre de personnes handicapées menant une vie indépendante et leur taux d'intégration dans la communauté⁴⁴.

30. La Fondation des droits de l'homme recommande à l'État partie de faire participer le Parlement à la nomination d'un commissaire aux droits de l'homme, cette tâche pouvant être confiée à un comité d'enquête du Parlement sur les droits de l'homme⁴⁵.

31. Le Groupe de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (auteur de la communication conjointe 24) recommande de commencer à mettre en œuvre un processus d'évaluation des effets de cet instrument sur les enfants ou d'adopter une disposition relative à l'intérêt supérieur de l'enfant prévoyant expressément la prise en compte des incidences de toute décision sur les enfants concernés⁴⁶.

B. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

32. Comme suite à la visite effectuée en 2013 par le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Nouvelle-Zélande, New Zealand's National Preventive Mechanisms encourage le Gouvernement à rendre le rapport public et à fixer un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations qui y sont formulées⁴⁷.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Égalité et non-discrimination

33. Selon la CEDAW Coalition of New Zealand NGOs (CCNZNGO, auteur de la communication conjointe 6), les progrès en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes sont au point mort et, dans certains cas, la situation se détériore⁴⁸. La CCNZNGO prie instamment la Nouvelle-Zélande d'élaborer, avec la participation de la société civile, un plan d'action caractérisé par des objectifs concrets et par un mécanisme de responsabilisation solide. Ce plan doit viser la violence à l'égard des femmes, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, la condition des femmes maories et des insulaires Pacifique et l'incidence des réformes relatives à la protection sociale et à l'emploi sur la vie des femmes et de leur famille. La situation des femmes handicapées doit également être examinée⁴⁹. En outre, Pacific Women's Watch-New Zealand (PWW-NZ, auteur de la communication conjointe 21) exprime son inquiétude au sujet de la santé et de la protection sociale des femmes âgées⁵⁰.

34. L'institut d'enseignement Te Riu Toa (NZEI) affirme que le pays connaît l'écart de rémunération entre hommes et femmes le plus important de ces dix dernières années⁵¹. La CEDAW Coalition of New Zealand NGOs fait état des inégalités persistantes auxquelles sont confrontées les femmes occupant des postes de direction dans tous les secteurs de l'industrie⁵². New Zealand Council of Trade Unions recommande l'adoption de mesures et d'indicateurs pour la réalisation de l'égalité de rémunération et la mise en place d'une procédure visant à garantir une rémunération équitable et l'égalité pour les femmes qui travaillent dans les services gériatriques, les établissements pour personnes handicapées et l'enseignement spécialisé⁵³.

35. Kirikiriroa Human Rights Network recommande à la police de recueillir des données statistiques sur les infractions à caractère raciste⁵⁴.

36. Mental Health Foundation of New Zealand (MHF-NZ) souligne que les Maoris sont surreprésentés dans les statistiques sur les personnes atteintes de maladies mentales, qu'ils vivent dans des conditions de pauvreté plus graves que d'autres populations du pays, qu'ils connaissent un taux de chômage plus élevé, que leur taux de réussite en matière d'éducation est plus bas, que leur situation socioéconomique est plus modeste et qu'ils sont, par conséquent, en moins bonne santé⁵⁵. Amnesty International note également que, selon la CNDH, la partialité institutionnelle défavorable (discrimination structurelle) est un facteur qui renforce ces inégalités⁵⁶. Le Groupe de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (auteur de la communication conjointe 24) fait observer que les conclusions du document élaboré en 2012 par le Comité spécial chargé des affaires maories, *Inquiry on the Determinants of Well-being of Maori Children* (Enquête sur les facteurs déterminants du bien-être des enfants maoris), n'ont pas encore été publiées⁵⁷.

37. Selon l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEPAotearoaNZ), les enfants dont un parent est en détention font partie des groupes les plus marginalisés et sont absents des politiques sociales⁵⁸. International Presentation Association relève en outre l'incidence intergénérationnelle considérable des niveaux de comportement répréhensible et de victimisation⁵⁹. OMEPAotearoaNZ recommande le recours aux conseils techniques et aux données factuelles provenant d'études locales sur les enfants de prisonniers pour l'élaboration de politiques⁶⁰.

2. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

38. La Fondation des droits de l'homme indique que, selon les statistiques, l'utilisation de pistolets à impulsions électriques (Taser) et d'armes à feu par la police contre des personnes atteintes de maladie mentale est disproportionnée⁶¹.

39. New Zealand's National Preventive Mechanisms indique que l'autorité indépendante de surveillance de la police a réalisé une étude sur les décès en garde à vue soulignant la nécessité d'appeler l'attention sur les effets de l'alcool, des drogues et des problèmes liés aux maladies mentales sur les personnes placées en garde à vue⁶². Le Gouvernement devrait continuer de prendre des mesures visant à améliorer les soins et les traitements psychiatriques offerts aux détenus, et allouer les ressources nécessaires au New Zealand's National Preventive Mechanisms pour lui permettre de conserver des compétences appropriées dans le domaine médical et psychiatrique⁶³.

40. Préoccupé par le fait que les détenus transgenres sont particulièrement exposés aux violences et/ou aux agressions sexuelles, Aotearoa New Zealand's Sexual Orientation, Gender Identity and Intersex UPR Coalition (ANZSOGII, auteur de la communication conjointe 3) recommande la mise à jour de la politique du Département de l'administration pénitentiaire relative aux détenus transgenres, de façon qu'elle tienne compte des meilleures pratiques internationales⁶⁴.

41. En ce qui concerne le traitement des personnes détenues dans des établissements pénitentiaires privés, la Fondation des droits de l'homme recommande que des inspections soient menées par New Zealand's National Preventive Mechanisms dans les centres de détention gérés par contrat⁶⁵.

42. Le Groupe de travail sur la violence dans la famille et les personnes handicapées (auteur de la communication conjointe 8) recommande que toutes les lois nationales autorisant la stérilisation forcée des femmes et des enfants handicapés soient alignées sur les engagements internationaux⁶⁶.

43. La CEDAW Coalition of New Zealand NGOs salue le fait qu'un particulier prenne l'initiative de financer les activités menées par une commission d'enquête (Glenn Inquiry) sur la violence dans la famille⁶⁷. Pacific Women's Watch-New Zealand (auteur de la communication conjointe 21) indique que le nombre de Maoris victimes et auteurs de violences dans la famille continue d'être anormalement élevé⁶⁸. New Zealand Council of Christian Social Services (NZCCSS) dit que le «Livre blanc pour les enfants vulnérables» (*White Paper for Vulnerable Children*), publié en 2012, met l'accent sur une cible très restrictive en ce qui concerne l'amélioration des services publics, à savoir la réduction de 5 % des agressions dont sont victimes les enfants, d'ici à 2017, et sur 27 initiatives menées par le Gouvernement (Plan d'action pour les enfants) afin d'atteindre cet objectif⁶⁹. Tout en saluant ces mesures, Amnesty International⁷⁰ et le Groupe de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant⁷¹ demeurent préoccupés par le caractère limité de cette priorité et par le fait qu'elle ne tient pas compte du rapport existant entre la violence à l'égard des enfants et les facteurs qui y contribuent, tels que la violence dans la famille et la pauvreté⁷².

44. Coalition for the Safety of Women and Children (CSWC, auteur de la communication conjointe 7) prie instamment le Gouvernement d'élaborer, en collaboration avec les secteurs chargés de la violence dans la famille et de la violence sexuelle et en se fondant sur les meilleures pratiques internationales, un plan de mise en œuvre stratégique global⁷³. Le Gouvernement devrait mener des consultations pour veiller à ce que la voix des Maoris soit entendue lors de l'élaboration de ces politiques⁷⁴.

45. Le mécanisme indépendant de suivi de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées fait observer que le Gouvernement a lancé une autre enquête sur la façon dont les personnes handicapées sont traitées dans les structures d'accueil⁷⁵. Le Groupe de travail sur la violence dans la famille et les personnes handicapées recommande à la Nouvelle-Zélande d'élargir le Service d'écoute et d'assistance anonyme (disponible uniquement pour les violences commises avant 1992) pour aider toutes les personnes victimes de violation, par le biais des services du Ministère de la santé⁷⁶. Disabled Persons Assembly recommande à l'État de garantir la protection de toutes les personnes handicapées, aussi bien dans le cadre privé qu'au sein des structures d'accueil, en créant un ministère des affaires des handicapés et une loi relative aux personnes handicapées⁷⁷. Selon le Groupe de travail sur la violence dans la famille et les personnes handicapées, la Nouvelle-Zélande doit consulter les personnes handicapées en vue d'élaborer une législation relative aux crimes motivés par la haine des personnes handicapées⁷⁸.

46. Pacific Women's Watch-New Zealand (PWW) dit qu'il est nécessaire d'accorder la priorité à la fourniture d'un abri aux femmes fuyant la violence⁷⁹, et le Groupe de travail sur la violence dans la famille et les personnes handicapées recommande que les personnes handicapées cherchant à échapper à des mauvais traitements aient accès à des logements sociaux⁸⁰.

47. PWW indique que les violences liées à la dot ainsi que les mariages forcés et précoces sont de plus en plus reconnus comme constituant un problème grave⁸¹, et fait des recommandations⁸².

48. PWW recommande à la Nouvelle-Zélande d'adopter une définition claire de la traite, à la lumière de la définition figurant dans les Conventions des Nations Unies⁸³. ECPAT Child Alert (Nouvelle-Zélande) recommande à l'État partie de renforcer ses politiques et ses pratiques visant à prévenir l'exploitation sexuelle des filles migrantes, et de rendre compte de l'ampleur de l'exploitation et de la violence sexuelles dont des enfants sont victimes en Nouvelle-Zélande⁸⁴.

3. Administration de la justice et primauté du droit

49. New Zealand Law Society se dit préoccupée par le fait qu'un certain nombre de mesures législatives récentes sont fondamentalement contraires aux principes de l'état de droit (voir l'appendice A)⁸⁵. Des préoccupations spécifiques ont été exprimées par CCCS Disability Action au sujet du projet de loi portant modification de la loi sur la santé et le handicap, adopté le 16 mai 2013, qui interdit à la Commission nationale des droits de l'homme, au Tribunal des droits de l'homme et aux autres tribunaux de recevoir des plaintes⁸⁶. Des inquiétudes similaires ont été exprimées par Beneficiaries Advocacy Federation (Nouvelle-Zélande) en ce qui concerne la loi de 2013 portant modification de la loi relative à la sécurité sociale (catégories de prestations et accent mis sur l'emploi) [*Benefit categories and Work Focus*]⁸⁷. New Zealand Law Society recommande à la Nouvelle-Zélande de confirmer son attachement au principe selon lequel les compétences des tribunaux en matière de contrôle judiciaire ne doivent être écartées que dans des circonstances véritablement exceptionnelles⁸⁸.

50. Tout en notant les résultats obtenus grâce à des initiatives récentes, New Zealand's National Preventive Mechanisms indique que la surreprésentation des Maoris à tous les niveaux du système de justice pénale est un problème persistant⁸⁹.

51. Amnesty International dit qu'en 2011, le Ministère de la justice a refusé de reconnaître et de combattre toute éventuelle partialité institutionnelle⁹⁰. New Zealand's National Preventive Mechanisms recommande la mise au point de stratégies pour repérer et combattre la discrimination structurelle existant dans le système judiciaire⁹¹. JustSpeak recommande de mettre en œuvre des politiques en vue de nommer des juges maoris supplémentaires et de continuer d'appuyer les Maoris et de les encourager à accéder au barreau⁹²; et de réviser les pratiques concernant les mères et les nourrissons dans les établissements pénitentiaires pour les aligner sur les normes des Nations Unies⁹³. TalkingTrouble-Nouvelle-Zélande (auteur de la communication conjointe 23) recommande à l'État partie de créer un service d'orthophonie au sein du système judiciaire⁹⁴.

52. TalkingTrouble-Nouvelle-Zélande fait observer que la législation relative à la justice pour mineurs a été modifiée en 2010 pour que les enfants de 12 et 13 ans puissent être poursuivis devant des tribunaux pour enfants plutôt que des tribunaux pour les affaires familiales⁹⁵. Action for Children and Youth Aotearoa (auteur de la communication conjointe 1)⁹⁶ recommande à l'État partie de relever l'âge de la responsabilité pénale à 12 ans; de redéfinir la notion de «jeune» au sens du système de justice pour mineurs, de façon qu'elle fasse référence à toute personne de moins de 18 ans⁹⁷; et d'investir dans des centres de détention pouvant convenir à des enfants et à des jeunes pour éviter que des mineurs soient mis en garde à vue ou détenus dans des établissements pénitentiaires pour adultes⁹⁸.

4. Droit au respect de la vie privée et vie de famille

53. La Fondation des droits de l'homme recommande la révision de la loi de 2012 relative aux perquisitions et à la surveillance, en vue d'en assurer la conformité avec la Charte des droits de l'homme et l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁹⁹. Elle fait part des préoccupations suscitées par le projet de loi de 2013 portant création d'un bureau gouvernemental chargé de la sécurité des communications et portant modification de

lois connexes, qui serait susceptible de porter atteinte au droit des Néo-Zélandais à la vie privée et à leur droit de ne pas être soumis à une surveillance forcée¹⁰⁰.

54. Dingwall Trust (DT) recommande à l'État partie de revoir sa législation sur la garde et la protection des enfants, à la lumière de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en relevant l'âge de fin de prise en charge à 18 ans; et d'élaborer une législation détaillée afin d'offrir un plan de transition et un appui à tous les jeunes qui quittent les structures d'accueil pour devenir indépendants¹⁰¹.

55. Action for Children and Youth Aotearoa recommande au Gouvernement de modifier le projet de loi portant réforme des procédures des tribunaux pour les affaires familiales afin de conserver le principe de l'assignation d'un avocat pour les enfants dans tous les cas relevant de la loi sur la garde des enfants et d'exiger que l'avis des enfants et des jeunes soit pris en compte dans toute procédure obligatoire de médiation ayant lieu avant un procès¹⁰².

56. Aotearoa New Zealand's Sexual Orientation, Gender Identity and Intersex UPR Coalition préconise la révision de la loi de 1955 sur l'adoption en vue d'y intégrer les différents modèles familiaux et parentaux légitimes¹⁰³.

5. Liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et droit de participer à la vie publique et politique

57. La Fondation des droits de l'homme recommande à l'État partie d'abroger la loi sur les minéraux (*Crown Minerals Act*) (terrains publics et terrains soumis à un permis) [*Permitting and Crown Land*], qui restreint le droit des Néo-Zélandais de manifester en mer¹⁰⁴.

58. EQImpacts (auteur de la communication conjointe 11) présente des informations sur la loi de 2011 relative au relèvement d'urgence de Christchurch portant création de l'autorité chargée des affaires relatives au tremblement de terre de Canterbury (CERA), qui a eu des conséquences graves sur les droits politiques¹⁰⁵. EQImpacts recommande à la Nouvelle-Zélande: de faire participer les élus locaux à la prise de décisions au sein de la CERA¹⁰⁶; et de faire preuve de créativité dans la recherche des moyens de faire participer la communauté au processus de prise de décisions dans Christchurch et ses environs¹⁰⁷.

59. New Zealand's National Preventive Mechanisms note que la loi de 2010 portant modification du régime électoral (Exclusion des détenus condamnés) [*Disqualification of Sentenced Prisoners*] prive effectivement du droit électoral tous les prisonniers purgeant une peine¹⁰⁸. Il recommande au Gouvernement de s'engager à revoir toutes les lois relatives aux détenus afin d'en garantir la pleine conformité avec les obligations internationales de la Nouvelle-Zélande¹⁰⁹.

6. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

60. D'après New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU), la loi de 2010 portant modification de la loi relative aux relations du travail (production cinématographique) [*Film Production Work*] va à l'encontre de la Convention n° 98 de l'OIT¹¹⁰. Les autres modifications proposées à cet égard seraient également rétrogrades et constitueraient une nouvelle attaque contre les droits de négociation collective. NZCTU recommande au Gouvernement de demander l'avis de l'OIT sur la légalité des modifications proposées en 2013 concernant la législation sur les relations du travail¹¹¹.

61. NZCTU recommande la pleine mise en œuvre du projet de création d'une équipe indépendante spéciale sur la santé et la sécurité au travail¹¹² et la conduite d'une enquête indépendante sur les pratiques en matière de santé et de sécurité dans l'industrie forestière¹¹³.

62. Selon le Children-NZ-Child and Youth Council (SC-NZ-CYC), la Nouvelle-Zélande doit offrir davantage de possibilités d'emploi aux adultes et aux jeunes et lutter contre la discrimination salariale fondée sur l'âge¹¹⁴. NZCTU recommande à l'État partie d'annuler les modifications apportées en 2013 à la loi relative au salaire minimum, car elles sont contraires aux dispositions de la Convention n° 111 de l'OIT¹¹⁵.

63. Le Groupe de travail sur la violence dans la famille et les personnes handicapées signale que certaines personnes handicapées touchent moins du quart du salaire minimum¹¹⁶, et recommande au Gouvernement de mettre fin aux exceptions applicables au salaire minimum¹¹⁷.

64. New Zealand Council of Trade Unions recommande la modification de la loi sur le congé parental rémunéré en vue de garantir le droit des travailleurs saisonniers et occasionnels à ce congé et d'appuyer la prolongation de la durée du congé parental de quatorze à vingt-six semaines¹¹⁸.

7. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant

65. Amnesty International note que l'écart de rémunération le plus important au niveau national pour l'ensemble de la population a été enregistré en 2011¹¹⁹. New Zealand Council of Christian Social Services évoque le rapport du Groupe consultatif d'experts selon lequel 270 000 enfants, notamment des Maoris, des insulaires du Pacifique et des handicapés, vivent dans la pauvreté¹²⁰. L'UNICEF (Nouvelle-Zélande) appuie la recommandation par laquelle Action for Children and Youth Aotearoa engage le Gouvernement à accepter et mettre en œuvre sans tarder les recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif d'experts¹²¹.

66. Le Groupe de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (auteur de la communication conjointe 24) relève l'intégration dans la législation d'«obligations sociales» incombant aux parents bénéficiaires (que Combined Beneficiaries Union (auteur de la communication conjointe 5) considère comme un facteur contribuant à renforcer les stéréotypes négatifs), associées à un système de pénalité progressive en cas de manquement aux obligations, y compris une réduction des prestations pouvant atteindre 50 % dans certains cas¹²². Child Poverty Action Group fait état du procès qu'il a engagé au nom de 227 000 enfants privés d'une allocation pour enfant en raison de la situation professionnelle de leurs parents¹²³.

67. Grey Power Federation (GPF-NZ) recommande à la Nouvelle-Zélande de mettre au point une stratégie et des plans d'action visant à renverser les tendances actuelles en matière de pénurie de combustibles et à faire de l'accès aux services énergétiques à un prix abordable un des objectifs de la politique nationale en matière d'énergie¹²⁴.

68. New Zealand Council of Christian Social Services indique que la pénurie de logements abordables a été signalée comme un problème social et économique de taille¹²⁵. EQImpacts fait état des préoccupations grandissantes face au nombre de locataires vivant dans des conditions de logement déplorables¹²⁶. New Zealand Council of Christian Social Services recommande au Gouvernement de s'engager à mettre en œuvre un plan d'action en matière de logement pour faire en sorte que d'importants investissements supplémentaires soient réalisés dans le logement abordable au profit des ménages de revenus faibles à moyens¹²⁷, et de veiller à ce que la procédure de contrôle de conformité des logements soit appliquée, à titre d'essai, à toutes les formes de logements locatifs¹²⁸.

69. Quake Outcasts (auteur de la communication conjointe 22)¹²⁹, WeCan (auteur de la communication conjointe 25)¹³⁰ et EQImpacts (auteur de la communication conjointe 11)¹³¹ font état des incidences sur les droits de l'homme des deux principaux tremblements de terre survenus à Canterbury en 2010 et 2011, en accordant une attention particulière à la situation dans les zones résidentielles classées rouges. EQImpacts souligne qu'environ 91 % des

quelque 190 000 habitations de Christchurch et de ses environs ont été endommagées par les tremblements de terre¹³². Quake Outcasts recommande au Gouvernement de s'abstenir d'exercer son pouvoir d'expropriation de propriétés privées situées dans ces zones, au titre de la loi de 2011 relative au relèvement d'urgence de Canterbury; de garantir la continuité des services essentiels dans ces zones; et de fournir, en temps voulu, une indemnisation universelle et non discriminatoire à tous les résidents de ces zones¹³³. EQImpacts relève les incidences considérables sur les droits de l'homme des activités menées par de nombreuses entreprises à Christchurch. Il recommande au Gouvernement d'encourager les entreprises à adhérer à des lignes directrices propres à un secteur d'activité particulier, telles que les *Principes pour l'investissement responsable (2006)* et les *Principes pour l'assurance durable du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012)*¹³⁴.

70. EQImpacts recommande l'élaboration de stratégies pour remédier au problème des sans-abri¹³⁵.

8. Droit à la santé

71. New Zealand Nurses Organization (NZNO) met en avant l'absence de données essentielles sur le personnel de santé maori, qui entraîne une planification et des résultats médiocres pour ce personnel, ainsi que des incidences négatives sur les Maoris¹³⁶.

72. Mental Health Foundation of New Zealand (MHF-NZ) engage notamment l'État partie à réviser et modifier la législation sur la santé mentale pour qu'elle reconnaisse le fait que les personnes atteintes de troubles psychiques ne perdent pas automatiquement leur capacité à consentir au traitement; à faire en sorte que tout recours au traitement par électrochocs soit justifié, et qu'un tel traitement se déroule avec le consentement du patient, donné en connaissance de cause; à mener une enquête plus approfondie sur les raisons des inégalités existantes dans l'hospitalisation des Maoris; et à accorder la priorité à l'accès aux services primaires et aux services fournis à la collectivité, ainsi qu'à l'efficacité et à la disponibilité de ces services¹³⁷.

73. Abortion Law Reform Association of New Zealand (ALRANZ) recommande à l'État partie de supprimer du Code pénal de 1961 les dispositions relatives à l'avortement et de considérer l'avortement comme faisant partie intégrante d'un service global de santé sexuelle et génésique¹³⁸. AKAHATA (auteur de la communication conjointe 2) recommande en outre au Gouvernement de demander à la Commission pour la réforme du droit de revoir intégralement la législation relative à l'avortement, et de lever les obstacles administratifs découlant de la *loi de 1977 sur la contraception, la stérilisation et l'avortement*¹³⁹.

74. GenderBridge (GB) indique que le système de santé néo-zélandais ne répond pas aux besoins des personnes d'appartenance et d'orientation sexuelle diverses¹⁴⁰. GB fait des recommandations visant à supprimer toute obligation de se soumettre à des procédures médicales afin d'obtenir la reconnaissance juridique de son identité sexuelle¹⁴¹. Intersex Trust Aotearoa New Zealand recommande à l'État partie d'interdire par la loi les interventions chirurgicales imposées à des enfants n'ayant pas la capacité d'y consentir personnellement, dans le seul but de corriger une ambiguïté génitale¹⁴²; et de garantir le droit à des recours efficaces et à une indemnisation¹⁴³. Aotearoa New Zealand's Sexual Orientation, Gender Identity and Intersex UPR Coalition recommande à la Nouvelle-Zélande d'accorder la priorité à l'amélioration de la collecte de données sur l'utilisation des services de santé par les personnes d'appartenance et d'orientation sexuelles diverses et sur leurs effets sur la santé de ces personnes¹⁴⁴.

9. Droit à l'éducation

75. Le Groupe de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dit que la politique actuelle ne garantit pas un accès gratuit et universel à l'éducation préscolaire¹⁴⁵. L'institut d'enseignement Te Riu Toa donne des renseignements sur les obstacles entravant l'accès à une éducation préscolaire de qualité au niveau local¹⁴⁶, et l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire formule des recommandations visant à assurer l'égalité de participation des enfants handicapés et de leur famille à l'éducation préscolaire¹⁴⁷.

76. Selon Action for Children and Youth Aotearoa, le projet de loi de 2012 portant modification de la loi relative à l'éducation créerait une nouvelle catégorie d'écoles publiques (partenariat/*Kura Hourua*), qui ne seraient pas tenues responsables des cas d'expulsion, des programmes scolaires ou d'autres politiques¹⁴⁸. L'institut d'enseignement Te Riu Toa recommande à la Nouvelle-Zélande d'allouer les fonds nécessaires à l'instauration d'un système d'enseignement public de qualité pour tous, doté d'enseignants dûment qualifiés et agréés, d'assurer l'accès des communautés locales à ces établissements et de veiller à ce que des comptes soient rendus aux familles ou *whanau* des enfants fréquentant ces structures¹⁴⁹.

77. Le mécanisme indépendant de suivi de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées recommande d'établir un droit à l'éducation inclusive et de mettre en œuvre des programmes de lutte contre les brimades dans les écoles en faveur des étudiants handicapés¹⁵⁰. Aotearoa New Zealand's Sexual Orientation, Gender Identity and Intersex UPR Coalition formule des recommandations similaires en faveur des étudiants d'appartenance et d'orientation sexuelles diverses¹⁵¹.

10. Personnes handicapées

78. Le mécanisme indépendant de suivi de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées fait observer que l'adoption de la loi de 2013 portant modification de la loi relative à la santé publique et aux personnes handicapées suscite des préoccupations¹⁵². Le Groupe de travail sur la violence dans la famille et les personnes handicapées recommande à la Nouvelle-Zélande d'abroger cette loi et d'engager un dialogue constructif avec la communauté des personnes handicapées afin de trouver une solution au problème du versement d'allocations aux personnes prenant soin d'un proche handicapé, de façon à ne pas perpétuer les pratiques discriminatoires qui constituent une violation de la Charte des droits de l'homme, et à ne pas prendre le risque d'empêcher des personnes handicapées d'échapper à des soignants violents¹⁵³.

79. National Foundation for the Deaf (NFD) (auteur de la communication conjointe 17) indique que les modifications apportées en 2010 à la loi sur l'indemnisation en cas d'accident a relevé à 6 % le seuil de mauvaise audition requis pour toute demande d'indemnisation¹⁵⁴. Ces changements ont entraîné une diminution du nombre de demandes et des coûts, qui pourrait constituer une discrimination¹⁵⁵. En outre, Combined Beneficiaries Union (auteur de la communication conjointe 5) recommande la mise au point d'un processus d'intégration des prestations de la sécurité sociale et du système d'indemnisation en cas d'accident¹⁵⁶. Health and disability (H&D, auteur de la communication conjointe 13) appelle de ses vœux l'utilisation innovante de la technologie, notamment des soins médicaux électroniques et de la télésanté, par les organismes de la santé et des soins aux personnes handicapées¹⁵⁷. NFD affirme également qu'aucune mesure de politique générale n'a été prise à ce jour afin de remédier aux problèmes liés aux sous-titrages et à l'accessibilité des sourds et des malentendants¹⁵⁸.

80. Le mécanisme indépendant de suivi de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées recommande en outre au Ministère de la santé d'élaborer et d'appliquer un plan pour améliorer l'état de santé et le bien-être des personnes atteintes de troubles intellectuels ou de troubles de l'apprentissage¹⁵⁹.

81. Le mécanisme indépendant de suivi de l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées estime qu'il est urgent d'appeler l'attention sur les questions relatives à l'accès aux bâtiments et aux espaces construits¹⁶⁰ ainsi qu'à l'accès aux informations officielles¹⁶¹. EQImpacts recommande à la Nouvelle-Zélande de tirer parti de toutes les possibilités d'améliorer les espaces construits qui se présentent à l'occasion de la *reconstruction* de Christchurch¹⁶².

11. Populations autochtones

82. Peace Movement Aotearoa (PMA, auteur de la communication conjointe 20) appelle l'attention sur la déclaration assortie de réserves que la Nouvelle-Zélande aurait faite en annonçant son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2010, et selon laquelle l'engagement de la Nouvelle-Zélande serait défini par les cadres juridique et constitutionnel du pays¹⁶³. Le Rūnanga revendique une reconnaissance constitutionnelle, y compris des Maoris en tant que premiers habitants de la Nouvelle-Zélande; et le droit des Maoris à disposer d'eux-mêmes, conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹⁶⁴.

83. Tout en indiquant que la loi de 1986 sur les entreprises publiques contient des conditions spécifiques concernant le Traité de Waitangi¹⁶⁵, Peace Movement Aotearoa recommande l'interruption de la vente de compagnies d'électricité publiques, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu avec les *hapus* et les *iwis* sur les moyens d'assurer la pleine protection de leurs droits et intérêts¹⁶⁶.

84. Le Rūnanga recommande au Gouvernement de se concerter et de coopérer de bonne foi avec les Maoris concernés, par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir le consentement préalable des Maoris, donné librement et en connaissance de cause, au moment de l'élaboration de mesures législatives ou administratives susceptibles d'avoir des effets sur cette population, et avant l'adoption et la mise en œuvre desdites mesures¹⁶⁷.

85. D'après Peace Movement Aotearoa, l'une des dispositions restrictives de la loi de 2011 sur l'espace marin et côtier (*Takutai Moana*) est celle qui reconnaît «l'exploitation et l'occupation exclusives» de l'estran depuis 1840 comme critère d'établissement des titres maritimes; étant donné que plusieurs zones ont été acquises ou confisquées illégalement, cette disposition constitue en effet une double injustice pour les personnes touchées¹⁶⁸.

86. Les inquiétudes persistent au sujet de la détermination du groupe requérant en ce qui concerne à la fois les revendications actuelles et les revendications réglées, notamment par l'Autorité de règlement des revendications Ruawaipu Iwi Te Tiriti¹⁶⁹. Le Rūnanga indique qu'en moyenne, 1 à 3 % des revendications totales seraient réglées¹⁷⁰. Ngati Huarere Ki Whangapoua Trust recommande à la Nouvelle-Zélande, pour garantir le règlement durable des conflits, de conférer des pouvoirs juridiquement contraignants à un organisme public indépendant, tel que le Tribunal de Waitangi ou le tribunal des terres maories, lui permettant de se prononcer sur les litiges concernant la représentation des requérants¹⁷¹.

12. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

87. Canterbury Business Association (CBA, auteur de la communication conjointe 4) évoque, notamment, des informations indiquant que de nombreux nouveaux immigrants sont confrontés à d'importants obstacles qui les empêchent de trouver un emploi gratifiant et correspondant à leurs compétences¹⁷², et qu'ils doivent souvent remettre leurs compétences à

niveau¹⁷³. CBA recommande à la Nouvelle-Zélande d'abroger la période d'attente de deux ans préalable à l'obtention d'une bourse d'étude ou d'allocations qui est imposée aux nouveaux résidents¹⁷⁴. EQImpacts lui recommande de mettre au point une stratégie nationale à long terme visant à intégrer et à aider les travailleurs migrants¹⁷⁵.

88. ChangeMakers Refugee Forum, tout en saluant la Stratégie nationale de réinstallation des réfugiés, qui donne un aperçu des résultats de la politique de quotas de réfugiés sur l'autonomie en matière de santé, la participation, l'éducation et le logement, recommande notamment à l'État partie d'élargir cette stratégie de façon à tenir compte de l'arrivée de réfugiés au sens de la Convention et dans le cadre du programme d'appui aux familles de réfugiés (*Refugee Family Support*)¹⁷⁶.

89. La Fondation des droits de l'homme appelle de ses vœux l'abrogation de la loi de 2013 portant modification de la loi sur l'immigration («arrivées massives») [*Mass Arrivals*] et prie la Nouvelle-Zélande de ne pas appliquer l'arrangement conclu pour assurer la réinstallation de 150 réfugiés d'un pays voisin en contrepartie du placement, dans ses centres de détention extraterritoriaux, des réfugiés entrant en Nouvelle-Zélande dans le cadre d'une «arrivée massive»¹⁷⁷.

13. Droit au développement et questions d'environnement

90. Avant de conclure les négociations relatives à l'Accord de partenariat transpacifique, It's Our Future (Nouvelle-Zélande) recommande au Gouvernement de réaliser une étude d'évaluation des incidences, ou d'en charger la CNDH en la dotant des ressources nécessaires, conformément aux principes directeurs applicables aux études de l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits de l'homme établis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation¹⁷⁸. Equal Justice Project (auteur de la communication conjointe 10) en appelle à l'État partie pour garantir le processus Pharmac (système d'achat de médicaments en grande quantité), tout en négociant les chapitres de l'Accord de partenariat transpacifique relatifs à la propriété intellectuelle¹⁷⁹.

91. Environment and Conservation Organizations (ECO-Nouvelle-Zélande, auteur de la communication 9) se dit inquiet du fait que le Gouvernement adopte des lois et des politiques rétrogrades dans le domaine de l'environnement¹⁸⁰. La Fondation des droits de l'homme note qu'en 2012, la Nouvelle-Zélande s'est retirée de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto¹⁸¹. Environment and Conservation Organizations encourage la Nouvelle-Zélande à fixer un objectif juridiquement contraignant en matière de réduction des émissions, à adopter un plan d'action pour atteindre cet objectif¹⁸², à veiller à ce que le droit à un environnement sain soit reconnu par la loi¹⁸³, à ratifier la *Convention d'Aarhus*¹⁸⁴, et à s'engager en faveur de l'environnement durable¹⁸⁵. Equal Justice Project lui recommande également de faire en sorte que le droit à l'eau soit reconnu par la loi en tant que droit fondamental et de prendre les mesures nécessaires en vue de protéger ce droit¹⁸⁶.

14. Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme

92. Selon Peace Movement Aotearoa, l'Opération huit, série de perquisitions inopinées effectuées au nom de la «lutte contre le terrorisme»¹⁸⁷, est un exemple du traitement raciste auquel sont soumis les Maoris¹⁸⁸. Peace Movement Aotearoa recommande à la Nouvelle-Zélande de prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre toutes les recommandations formulées dans le rapport de l'Office indépendant des plaintes relatives à la police sur cette «Opération huit»¹⁸⁹.

93. La Fondation des droits de l'homme recommande notamment à l'État partie de définir plus précisément le terme «terroriste» et d'abroger l'article 22 de la loi sur la répression du terrorisme¹⁹⁰.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org. (One asterisk denotes a national human rights institution with “A” status).

*Civil society**Individual submissions*

| | |
|----------------|--|
| AI | Amnesty International, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland (UK); |
| ALRANZ | Abortion Law Reform Association of New Zealand, Wellington, New Zealand; |
| BAF-NZ | Beneficiaries Advocacy Federation of New Zealand, Murchison, New Zealand; |
| CCSDA | CCS Disability Action, Wellington, New Zealand; |
| ChangeMakers | ChangeMakers Refugee Forum, Wellington, New Zealand; |
| CPAG | Child Poverty Action Group, Auckland, New Zealand; |
| DPA-NZ | Disabled Persons Assembly (New Zealand) Inc., Wellington, New Zealand; |
| DT | Dingwall Trust, Auckland, New Zealand; |
| ECPAT-NZ | ECPAT Child ALERT New Zealand, Auckland, New Zealand; |
| GB | GenderBridge Incorporated, Auckland, New Zealand; |
| GI | The Glenn Inquiry, Auckland, New Zealand; |
| GPF-NZ | Grey Power Federation – New Zealand, Auckland, New Zealand; |
| IPA | International Presentation Association, New York, United States of America; |
| ITANZ | Intersex Trust Aotearoa New Zealand, Wairarapa, New Zealand; |
| It'sOurFuture | It's Our Future New Zealand, Auckland, New Zealand; |
| KHRN | Kirikiroa Human Rights Network, Hamilton, New Zealand; |
| MHF-NZ | Mental Health Foundation, Auckland, New Zealand; |
| NHkWT | Ngati Huarere ki Whangapoua Trust (the Trust), Coromandel, New Zealand; |
| NM | Neelusha Meemon, Wellington, New Zealand; |
| NZCCSS | New Zealand Council of Christian Social Services, Wellington, New Zealand; |
| NZEI | New Zealand Educational Institute Te Riu Roa, Wellington, New Zealand; |
| NZLS | New Zealand Law Society, Wellington, New Zealand; |
| NZNO | New Zealand Nurses Organisation, Wellington, New Zealand; |
| OMEPAotearoaNZ | OMEP, the World Organisation for Early Childhood Education, Aotearoa New Zealand, New Zealand; |
| RITTCSA | Ruawaipu Iwi Te Tiriti Claims Settlement Authority |
| SC-NZ-CYC | Save the Children New Zealand Child and Youth Council (CYC), Wellington, New Zealand; |
| The Rūnanga | Te Runanga O Te Rarawa, Kaitaia, New Zealand; |
| UNICEF-NZ | UNICEF Association New Zealand, New Zealand; |

Joint submissions

| | |
|--------------|--|
| ACYA/JS1 | Joint Submission 1: Action for Children and Youth Aotearoa, New Zealand; |
| AKAHATA/JS2 | Joint submission 2: submitted by the Family Planning New Zealand (FP NZ) and the Sexual Rights Initiative (SRI), a coalition including: Action Canada for Population and Development (Canada); Coalition of African Lesbians (Africa), Creating Resources for Empowerment and Action (India), AKAHATA (Latin America - Buenos Aires, Argentina), Egyptian Initiative for Personal Rights (Egypt), Federation for Women and Family Planning (Poland), and others; |
| ANZSOGII/JS3 | Joint submission 3 of the Aotearoa New Zealand's Sexual Orientation, Gender Identity Intersex (SOGII) UPR Coalition, Auckland, New Zealand, composed of: Rainbow Youth Aotearoa, Intersex Trust |

| | |
|--------------|--|
| | Aotearoa, Queer Straight Alliance Network Aotearoa, Women's Health Action Trust, GenderBridge, Agender Christchurch, Nautilus Creative Trust, New Zealand AIDS Foundation, New Zealand Council of Trade Unions' Out@Work Council, Legalise Love Aotearoa and TransAdvocates; |
| CBA/JS4 | Joint submission 4 of Canterbury Business Association, Christchurch, New Zealand and Migrant Action Trust, Auckland, New Zealand; |
| CBU/JS5 | Joint submission 5 submitted by the Combined Beneficiaries Union, Auckland, New Zealand, in coalition with Rotorua Peoples Union, Kaitaia Peoples Centre, East Coast Advocacy Service, Beneficiary Advisory Service; |
| CCNZNGOs/JS6 | Joint Submission 6 CEDAW Coalition of New Zealand NGOs, Auckland, New Zealand, the members of the coalition represent the following organisations: The New Zealand Federation of Business and Professional Women (BPW), Bridgebuilders Trust, New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU), Catholic Women's League Auckland Diocese, Methodist Women's Fellowship, National Collective of Independent Women's Refuges, Pacific Island Safety and Prevention Project (THE PROJECT), PACT Restorative Justice Group, Presbyterian Women Aotearoa New Zealand, New Zealand Federation of Graduate Women, National Council of Women Auckland Branch, New Zealand Prostitutes Collective, Pacific Women's Watch (New Zealand), Pan Pacific and South East Asia Women's Association, Rape Prevention Education, Shakti Community Council, To Ohaaki a Hine – National Network for Ending Sexual Violence Together, Tongan Methodist Women's Fellowship; Homeworks Trust; Women's International League for Peace and Freedom; Women's Health Action Trust, YWCA Auckland, Zonta, Coalition for the Safety of women and Children and the 11 groups under its umbrella; |
| CSWC/JS7 | Joint Submission 7 The Auckland Coalition for the Safety of Women and Children, Auckland, New Zealand, comprised of the following members: Auckland Sexual Abuse HELP, Auckland Women's Centre, Eastern Women's Refuge, Homeworks Trust, Inner City Women's Group, Mental Health Foundation, Mt Albert Psychological Services Ltd, North Shore Women's Centre, Rape Prevention Education – Whakatu Mauri, SHINE Safer Homes in NZ Everyday, Supportline Women's Refuge, Te Rito Rodney, Women's Health Action Trust; |
| DVD/JS8 | Joint submission 8 submitted by: Domestic Violence and Disability Group, Auckland Disability Law Inc., CCS Disability Action Northern Region, Peace Movement Aotearoa and supported by: People first New Zealand – Nga tangata tuatahi, IHC Advocacy, Auckland New Zealand; |
| ECO-NZ/JS9 | Joint submission 9 of the Environment and Conservation Organizations of New Zealand, Wellington, New Zealand, membership of which includes New Zealand branches of large international groups such as Greenpeace and Friends of the Earth, national groups including National Council of Women, as well as small local groups such as Kapiti Environmental Action and Save the Otago Peninsula, and issue oriented groups like the Yellow-eyed Penguin Trust; |
| EJP/JS10 | Joint submission 10 submitted by Equal Justice Project on behalf of : Human Rights Foundation Aotearoa, New Zealand, covering the submissions of: Human Rights' Foundation UPR Coalition Report on various human rights issues; Joint NGO submission on Indigenous Peoples' Rights and the Treaty of Waitangi, submitted by the Aotearoa |

| | |
|----------------|--|
| | <p>Indigenous Rights Trust and Peace Movement Aotearoa, et al; Action for Children and Youth Aotearoa (ACYA)'s submission on children's and young people's human rights in Aotearoa New Zealand; ChangeMakers Refugee Forum NZ's submission on Refugees; It's Our Future NZ's submission on the Trans-Pacific Partnership Agreement (TPPA); Joint NGO submission submitted by the University of Canterbury UPR Submission Group on the human rights impacts of the Canterbury earthquakes; Aotearoa New Zealand's Sexual Orientation, Gender Identity and Intersex (SOGII)'s submission on Sexual Orientation, Gender Identity and Intersex issues; Child Poverty Action Group (CPAG)'s submission on Child Poverty; Joint NGO submission on Employment and Human Rights Issues submitted by New Zealand Council of Trade Unions Te Kauae Kaimahi (NZCTU); Environment and Conservation Organisations of NZ Inc (ECO)'s submission on environmental issues;</p> |
| EQImpacts/JS11 | <p>Joint submission 11 on the human rights impacts of the Canterbury Earthquakes, Christchurch, New Zealand, which is endorsed in whole or in part by the following supporting organizations: 1. Action for Children & Youth Aotearoa 2. Age Concern Canterbury 3. Brooklands Residents 4. Canterbury Business Association 5. Canterbury Men's Centre 6. Christchurch Migrants Centre/Te Whare Ta Wahi 7. Christchurch Multicultural Council 8. Christchurch Resettlement Services 9. Community Law Canterbury 10. Development Plus 11. Ferndale School 12. Human Rights Foundation 13. Lead School Transition 14. National Council of Women of New Zealand 15. Network Waitangi Otautahi 16. 100% Rates Relief 17. Pacifica (Christchurch Branch) 18. Peace Movement Aotearoa 19. Quake Outcasts 20. Red Section Owners Group 21. Royal New Zealand Foundation of the Blind 22. Tenants Protection Association/Tē Tōpu Tiaki-ā-Kainoho 23. University of Canterbury UPR Submission Group 24. Wider Earthquakes Communities Action Network 25. Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) Aotearoa 26. Youth and Cultural Development Society;</p> |
| ERI/JS12 | <p>Joint submission 12 submitted by Edmund Rice International, Geneva, Switzerland, and Edmund Rice Justice Aotearoa Justice Foundation;</p> |
| H&D/JS13 | <p>Joint submission 13, prepared and submitted by: Cystic Fibrosis Association of New Zealand, Diabetes New Zealand, Haemophilia New Zealand, Motor Neurone Disease Association of New Zealand, Muscular Dystrophy Association of New Zealand, New Zealand Organisation for Rare Disorders, The National Foundation for the Deaf, Auckland, New Zealand;</p> |
| HRF-NZ/JS14 | <p>Joint submission 14 by Human Rights Foundation of Aotearoa, New Zealand, Auckland, New Zealand, submitted on behalf of Equal Justice Project, Child Poverty Action Group, Combined Beneficiaries Union, Rotorua Peoples Union, East Coast Advocacy Service, Beneficiary Advisory Service Christchurch, Disability Law Centre, Human Rights Lawyers Association of Aotearoa New Zealand, Justspeak, New Zealand Council of Trade Unions, Child Poverty Action Group, Refugee Trauma Recovery, ChangeMakers Refugee Forum; and supported by: Action for Children and Youth Aotearoa (ACYA), Peace Movement Aotearoa, Public Health Association of New Zealand (PHANZ), Environment and Conservation Organisations of NZ Inc (ECO), Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) Aotearoa, the New Zealand Centre for Human Rights Law, Policy and Practice, It's Our Future NZ, Auckland Disability Law, University of Canterbury UPR Submission Group;</p> |

- IMM-CRPD/JS15 Joint submission 15 from the Independent Monitoring Mechanism of the CRPD, consisting of three independent partners: the Ombudsman, the Human Rights Commission and the Convention Coalition, which is presently made up of seven national Disabled People's Organisations (DPOs), Christchurch, New Zealand;
- JustSpeak/JS16 Joint submission 16 submitted by: JustSpeak and Wellington Community Justice Project, New Zealand;
- NFD/JS17 Joint submission 17, prepared and submitted by The National Foundation for the Deaf Incorporated (NFD) in New Zealand, Auckland, New Zealand, working with a coalition of organisations as follows: Pindrop Foundation (for people with cochlear implants); The Hearing Association of New Zealand (for people who are hard of hearing); The New Zealand Federation for Deaf Children; The Acoustical Society of NZ Inc.; The Hearing Therapists Association of New Zealand; The New Zealand Audiological Society;
- NZCTU/JS18 Joint submission 18 submitted by the New Zealand Council of Trade Unions, Wellington, New Zealand, is made on behalf of the 37 unions affiliated to the New Zealand Council of Trade Unions Te Kauae Kaimahi (CTU): Alloy Yachts Employees Federation Amalgamated Workers Union Central (AWUNZ) Association of Salaried Medical Specialists (ASMS) Aviation and Marine Engineers Association (AMEA) Bakers and Pastrycooks Union Cape Foulwind Drivers, Operators and General Workers Corrections Association of New Zealand (CANZ) Customs Officers Association of New Zealand (COA) Engineering, Printing and Manufacturing Union (EPMU) FIRST Union (Merger of Finsec and NDU) Flight Attendants and Related Services Association Furniture, Manufacturing & Associated Workers Union Independent Schools Education Association Maritime Union of New Zealand (MUNZ) Media Entertainment and Arts Alliance (NZ Actors Equity) Midwifery Representation and Advisory Services (MERAS) NZ Dairy Workers Union (DWU) New Zealand Educational Institute, Te Riu Roa (NZEI) NZ Meat Workers and Related Trades Union NZ Merchant Service Guild Industrial Union of Workers NZ Nurses Organisation (NZNO) NZ Post Primary Teachers Association Te Wehengarua (NZ Professional Firefighters Union (NZPFU) NZ Professional Footballers Association (NZPFA) NZ Tramways and Public Transport Employees Union NZ Writers Guild (NZWG) Postal Workers Union of Aotearoa Public Service Association (PSA) Rail & Maritime Union (RMTU) Service & Food Workers Union - Nga Ringa Tota (SFWU) Southern Local Government Officers Union (SLGOU) Tertiary Education Union - Te Houtu Kahurangi o Aotearoa Takitini o Aotearoa (TEU) Tertiary Institutes Allied Staff Association (TIASA) TUIA Union UNITE;
- NPMs-NZ/JS19 Joint submission 19 by New Zealand's OP-CAT National Preventative Mechanisms, comprising four independent monitoring bodies: the Ombudsman, the Independent Police Conduct Authority (IPCA), the Children's Commissioner and the Inspector of Service Penal Establishments, New Zealand;
- PMA/JS20 Joint submission 20, submitted by coordinating organizations: Aotearoa Indigenous Rights Trust (air TRUST) and Peace Movement Aotearoa, Wellington, New Zealand, and jointly submitted by: Auckland Catholic Diocese Bicultural Working Party, Corso Aotearoa New Zealand Inc, Disabled Persons Assembly NZ Inc, Network Waitangi Otautahi, Ngati Huarere ki Whangapoua Trust, Pax Christi Aotearoa New Zealand, Pacific Centre for Participatory Democracy, Poutama First Nation Iwi and Nga Hapu o Poutama, Quaker Treaty Relationships Group, Tamaki Treaty Workers, Taiwi Solutions, Te

- Runanga o Nga Kaimahi Maori o Aotearoa (New Zealand Council of Trade Unions Runanga), Te Runanga o te Whanau, Wellington Treaty Educators Network, and Women's International League for Peace and Freedom Aotearoa; Supported by: Action for Children and Youth Aotearoa, Auckland Anglican Social Justice Council, Christian World Service, Freedom Roadworks, Human Rights Foundation, Interchurch Northland Urban Rural Mission Inc, and Network Waitangi Whangarei;
- PWW-NZ/JS21 Joint submission 21, by the Pacific Women's Watch (New Zealand) Inc, (a coalition), containing specific material from eight NGOs and endorsed by 20 NGOs within the coalition: Shakti Community Council, Women's Health Action Trust, Tu Wahine Trust, Women's Refuge NZ, Pacific Islands Safety and Prevention PROJECT, TOAH-NNEST-National Network Ending Sexual Violence Together, NZ Federation of Graduate Women, Presbyterian Women Aotearoa New Zealand;
- QuakeOutcasts/JS22 Joint submission 22 submitted by Quake Outcasts New Zealand, Human Rights Incorporated New Zealand, Wider Earthquake Communities Action Network (WeCan) New Zealand, and supported by New Zealand Council for Civil Liberties;
- TT-NZ/JS23 Joint submission 23 by Talking Trouble New Zealand, academics School of Psychology, The University of Auckland, Auckland, New Zealand, supported by the NZ Speech Language Therapists Association (NZSTA);
- UNCROCMG/JS24 Joint submission 24 by the UNCROC Monitoring Group, Wellington, New Zealand; including Children's Commissioner, Human Rights Commission, Action for Children and Youth Aotearoa, UNICEF New Zealand, Save the Children New Zealand, Child Poverty Action Group, Every Child Counts;
- WeCan/JS25 Joint submission 25 from WeCan The submission is endorsed, in whole or in part, by WeCan and Quake Outcasts, New Zealand.
- National human rights institution*
- NZHRC The New Zealand National Human Rights Commission*.
- ² NZHRC, para. 17.
- ³ NZHRC, paras. 18 and 19.
- ⁴ NZHRC, paras. 22 and 23.
- ⁵ NZHRC, paras. 25 and 27.
- ⁶ NZHRC, para. 29.
- ⁷ NZHRC, para. 20.
- ⁸ NZHRC, para. 21.
- ⁹ NZHRC, para. 12.
- ¹⁰ NZHRC, paras. 36 and 38.
- ¹¹ NZHRC, para. 10.
- ¹² NZHRC, para. 15 (a).
- ¹³ NZHRC, para. 6.
- ¹⁴ NZHRC, para. 50.
- ¹⁵ NZHRC, para. 46.
- ¹⁶ NZHRC, para. 57.
- ¹⁷ NZHRC, para. 39.
- ¹⁸ NZHRC, para. 42.
- ¹⁹ NZHRC, paras. 51 and 52.
- ²⁰ NZHRC, para. 59.
- ²¹ NZHRC, paras. 60 and 61.
- ²² NZHRC, para. 63.
- ²³ NZHRC, para. 32.

²⁴ The following abbreviations have been used for this document:

| | |
|-----------|---|
| ICERD | International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination |
| ICESCR | International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights; |
| OP-ICESCR | Optional Protocol to ICESCR |
| ICCPR | International Covenant on Civil and Political Rights |
| CAT | Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment |
| OP-CAT | Optional Protocol to CAT |
| CRC | Convention on the Rights of the Child |
| OP-CRC-IC | Optional Protocol to CRC on a communications procedure |
| ICRMW | International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families |
| CRPD | Convention on the Rights of Persons with Disabilities |
| OP-CRPD | Optional Protocol to CRPD |
| CPED | International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance. |

²⁵ See also, ECPAT-NZ, para. 2, recommendations.

²⁶ HRF-NZ/JS14, para. 4 recommendations.

²⁷ ERI/JS12, para. 9.

²⁸ JustSpeak/JS16, para. 27 and p. 10, recommendation. See also, NPMs-NZ/JS19, para. 8.

²⁹ NZCTU/JS18, para. 2.11.

³⁰ NZCTU/JS18, para. 2.12.

³¹ EJP/JS10, para. 75.

³² ACYA/JS1, para. 5.

³³ WeCan/JS25, p.4. recommendation.

³⁴ HRF-NZ/JS14, recommendations paras. 11 and 9.

³⁵ AI, p.5. See also, ACYA/JS1, para. 14.

³⁶ NZLS, para. 21, recommendation 10.

³⁷ The Rūnanga, para. 2.11.

³⁸ The Rūnanga, para. 3.3.b.

³⁹ NZLS, para. 15. See also recommendations 6-8.

⁴⁰ NZLS, para. 2. See also paras. 7-18.

⁴¹ NZLS, para. 25, recommendation 12.

⁴² AI, p. 5.

⁴³ NPMs-NZ/JS19, para. 8.

⁴⁴ IMM-CRPD/JS15, paras. 8 and 10.

⁴⁵ HRF-NZ/JS14, recommendation 16. See also recommendation in para. 20.

⁴⁶ UNCROCMG/JS24, para. 49. See also, ACYA/JS1, para. 18, CPAG, para. 3.3 and EJP/JS10, para 18, recommendation.

⁴⁷ NPMs-NZ/JS19, para. 9.

⁴⁸ CCNZNGOs/JS6, para. 1.1.

⁴⁹ CCNZNGOs/JS6, recommendation, p.1.

⁵⁰ PWW-NZ/JS21, para. 8.

⁵¹ NZEI, para. 5.0.

⁵² CCNZNGOs/JS6, para. 6.1.3.

⁵³ NZCTU/JS18, para. 6.12.

⁵⁴ KHRN, p.1, recommendation.

⁵⁵ MHF-NZ, para. 6, p.2. See also, ERI/JS12, paras. 14 and 15.

⁵⁶ AI, p.2.

⁵⁷ UNCROCMG/JS24, para.25.

⁵⁸ OMEPAotearoaNZ, para 2.

⁵⁹ IPA, p.3, point 5. See also, CCNZNGOs/JS6, para. 8.1.1.

⁶⁰ OMEPAotearoaNZ, para 2, recommendations.

⁶¹ HRF-NZ/JS14, para. 30. See also recommendation in para. 31.

⁶² NPMs-NZ/JS19, para. 15.

⁶³ NPMs-NZ/JS19, para. 17.

- 64 ANZSOGII/JS3, paras. 27-34 and recommendation k.
65 HRF-NZ/JS14, paras. 26-29.
66 DVD/JS8, para. 11.5, recommendation 22.
67 CCNZNGOS/JS6, para. 1.2, p.2 and GlennInquiry.
68 PPW-NZ/JS21, para. 31.
69 NZCCSS, para. 6.
70 AI, p.2.
71 UNCROCMG/JS24, para. 55.
72 See also, NZCCSS, para. 6.
73 CSWC/JS7, para. 1.3.
74 CSWC/JS7, para. 3.4.
75 IMM-CRPD/JS15, para. 4.
76 DVD/JS8, para. 6.9, recommendation 8.
77 DPA-NZ, specific concerns, part d, recommendation.
78 DVD/JS8, para. 6.6, recommendation 7.
79 PWW-NZ/JS21, para. 27.
80 DVD/JS8, para. 7.5, recommendation 9.
81 PPW-NZ/JS21, para. 42.
82 PPW-NZ/JS21, paras. 47, 49 and 55.
83 PPW-NZ/JS21, para. 49 b. See also ECPAT-NZ, para. 3, recommendation.
84 ECPAT-NZ, para. 4, recommendation.
85 NZLS, para. 4.
86 CCSDA, para. 15.
87 BAF-NZ, pp.2-3.
88 NZLS, recommendation 1.
89 NPMs-NZ/JS19, paras. 19-20. See also ERI/JS20, paras. 11 and 12.
90 AI, p.2.
91 NPMs-NZ, para. 20, recommendation. See also, ERI/JS12, para. 13, recommendations.
92 JustSpeak/JS16, p.6, para. 17, recommendations.
93 JustSpeak/JS16, p.8, para 26, recommendations.
94 TT-NZ/JS23, pp.3-4.
95 TT-NZ/JS23, p.3.
96 See also, ERI/JS12, para. 15, recommendations.
97 ACYA/JS1, para. 24.
98 ACYA/JS1, para. 25.
99 HRF-NZ/JS14, para. 65.
100 HRF-NZ/JS14, para. 67. See also, para. 68, recommendations.
101 DT, recommendation, p.4. See also, ACYA/JS1, para. 23 and UNCROCMG/JS24, paras. 75-76.
102 ACYA/JS1, para. 11. See also, UNCROCMG, paras. 27-29.
103 ANZSOGII/JS3, para. 18, recommendation h). See also, UNCROCMG/JS24, para. 44.
104 HRF-NZ/JS14, para. 33. See also, ECO-NZ/JS9, p.5.
105 EQImpacts/JS11, paras. 6 and 10.
106 EQImpacts/JS11, para. 10, recommendation.
107 EQImpacts/JS11, para. 11, recommendation.
108 NPMs-NZ/JS19, para. 11.
109 NPMs-NZ/JS19, para. 12. See also, JustSpeak/JS16, p.10, recommendations.
110 NZCTU/JS18, para. 2.1.
111 NZCTU/JS18, para. 2.9.
112 NZCTU/JS18, para. 9.9.
113 NZCTU/JS18, para. 9.10.
114 SC-NZ-CYC, para. 7, recommendation 2. See also, ACYA/JS1, para. 12.
115 NZCTU/JS18, para. 3.4.
116 DVD/JS8, para. 7.10.
117 DVD/JS8, para. 7.11, recommendation 11.
118 NZCTU/JS18, paras. 7.5 and 7.6.
119 AI, p.2.
120 NZCCSS, para. 7.

- 121 UNICEF-NZ, para. 10. See also, ACYA/JS1, para. 21 and CPAG, para. 3.1.
122 UNCROCMG/JS24, para. 46 and CBU/JS5, p.1 and recommendation 2, p.2.
123 CPAG, para. 2.
124 GPF-NZ, executive summary.
125 NZCCSS, para. 23.
126 EQImpacts/JS11, para. 27.
127 NZCCSS, para. 25.
128 NZCCSS, para. 26.
129 QuakeOutcasts/JS22, Executive Summary.
130 WeCan/JS25, pp.1-5.
131 EQImpacts/JS11, paras. 1-53.
132 EQImpacts/JS11, para. 13.
133 QuakeOutcasts/JS22, para. 30.
134 EQImpacts/JS11, para. 53.
135 EQImpacts/JS11, para. 32.
136 NZNO, conclusion, p.6.
137 MHF-NZ, p.5.
138 ALRANZ, paras. 2 and 14.
139 AKAHATA/JS2, para. 28.
140 GB, p.1 and pp.2-5.
141 GB, p.2, recommendation 2.
142 ITANZ, p.1, recommendation a.
143 ITANZ, para. 2, p.2. See also, recommendations d, e and f.
144 ANZSOGII/JS3, para. 6, recommendations.
145 UNCROCMG/JS24, para. 71.
146 NZEI, paras. 4.0 to 4.7 and para. 4.8, recommendation.
147 OMEP, para. 1, recommendations, p.2.
148 ACYA/JS1, para. 10.
149 NZEI, para. 3.5. See also, ACYA/JS1, para. 28 and SC-NZ-CYC, para 7, conclusión 1.
150 IMM-CRPD/JS15, para. 21.
151 ANZSOGII/JS3, para. 34, recommendation j).
152 IMM-CRPD/JS15, para. 5 and NM, pp.1-2.
153 DVD/JS8, para. 10.9, recommendation 19.
154 NFD/JS17, para. 30.
155 NFD/JS17, para. 28.
156 CBU/JS5, recommendation 11, p. 3.
157 H&D/JS13, para. 16.
158 NFD/JS17, para. 18.
159 IMM-CRPD/JS15, para. 24 b.
160 See also, EQImpacts/JS11, paras. 33-34.
161 IMM-CRPD/JS15, para. 11.
162 EQImpacts/JS11, para. 33.
163 PMA/JS20, para. 18.
164 The Rūnanga, para. 3.3 a.
165 PMA/JS20, para. 25.
166 PMA/JS20, para. 31, recommendation.
167 The Rūnanga, para. 3.2.
168 PMA/JS20, para. 35.
169 RITTCSA, paras. 1-13.
170 The Rūnanga, para 2.13.
171 NHKWT, para. 25.
172 CBA/JS4, issue 1, p.1.
173 CBA/JS4, issue 2, p.2.
174 CBA/JS4, issue 2, recommendation, p.2.
175 EQImpacts/JS11, para. 47. See also, EJP/JS10, para. 31, recommendation.
176 ChangeMakers, pp.4-5. See also AI, p.3 and recommendations, p.5.
177 HRF-NZ/JS14, paras. 44 and 56, recommendations.

- ¹⁷⁸ It'sOurFuture, para 6, recommendation.
¹⁷⁹ EJP/JS10, para. 53 and para 55, recommendation.
¹⁸⁰ ECO-NZ/JS9, p.2.
¹⁸¹ HRF-NZ/JS14, para. 89. See also, recommendations in para. 91.
¹⁸² ECO-NZ/JS9, p.3.
¹⁸³ ECO-NZ/JS9, p.4.
¹⁸⁴ ECO-NZ/JS9, p.6.
¹⁸⁵ ECO-NZ/JS9, p.7.
¹⁸⁶ EJP/JS10, para 78, recommendation.
¹⁸⁷ PMA/JS20, para. 40, p.8.
¹⁸⁸ PMA/JS20, para. 4, p.2.
¹⁸⁹ PMA/JS20, para. 43, recommendation, p.9.
¹⁹⁰ HRF-NZ/JS14, para. 40, recommendation.
-